

https://farid.ps/articles/iran_has_the_right_to_defend_itself/fr.html

L'Iran a le droit de se défendre

Selon l'article 51 de la Charte des Nations Unies, chaque nation possède le « droit inhérent à l'autodéfense individuelle ou collective » face à une attaque armée. Ce principe juridique fondamental réaffirme le droit de l'Iran de protéger sa souveraineté et son peuple en réponse aux récents actes d'agression de la part d'Israël et des États-Unis. L'attaque non provoquée d'Israël contre l'Iran le 13 juin 2025, et la frappe américaine subséquente le 21 juin, ont toutes deux été menées sans autorisation du Conseil de sécurité des Nations Unies. En tant que telles, ces actions constituent des violations flagrantes de l'article 2(4) de la Charte de l'ONU, qui interdit strictement la menace ou l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État, sauf si cela est sanctionné par le Conseil de sécurité ou dans le cadre de l'autodéfense.

En contraste frappant avec l'agression affichée par Israël, l'Iran a démontré un engagement constant envers la paix et la stabilité. Nation dotée d'une civilisation millénaire, l'Iran n'a pas initié de guerre contre un autre pays depuis plus de deux siècles. Il reste signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), maintient une coopération active avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et respecte le droit international. Pourtant, l'Iran subit une pression militaire et économique continue de la part d'un État voyou qui représente une menace réelle pour la paix et la sécurité mondiales : Israël.

Le défi d'Israël au droit international

Le bilan d'agression d'Israël au Moyen-Orient est vaste et bien documenté. Il a bombardé des territoires souverains au Liban, en Syrie et au Yémen sans justification légale ni autorisation de l'ONU. Ces actions ont déstabilisé des régions entières, déclenché des crises humanitaires et contribué directement à l'érosion des normes internationales. De plus, l'occupation prolongée des territoires palestiniens par Israël, ses violations systématiques du droit international humanitaire et son refus de se conformer aux résolutions des Nations Unies identifient clairement Israël comme l'agresseur, et non la victime, au Moyen-Orient.

Malgré les condamnations internationales répétées, Israël continue d'ignorer les résolutions contraignantes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a défié les ordonnances de la Cour internationale de justice (CIJ) de janvier 2024 lui enjoignant de cesser l'expansion illégale des colonies, de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza et de démanteler ses colonies en Cisjordanie. Au lieu de se conformer, Israël a intensifié sa campagne de brutalité, imposant des sièges totaux sur Gaza en 2023 et 2025. Ces sièges ont entraîné une famine massive – un crime de guerre selon le droit international humanitaire – et des attaques délibérées contre des civils, y compris des journalistes, des hôpitaux et des immeubles résidentiels.

L'une des révélations les plus accablantes récentes concerne l'instrumentalisation de l'aide humanitaire. La soi-disant « Fondation humanitaire de Gaza », créée par Israël, a été exposée comme un piège pour attirer des civils désespérés vers des points de distribution, où ils sont abattus – une tactique qui viole les Conventions de Genève et équivaut à des crimes contre l'humanité. Une récente étude de Harvard estime que 377 000 personnes sur les 2,2 millions d'habitants de Gaza sont désormais portées disparues et doivent être présumées mortes. Ces chiffres ne sont pas collatéraux – ils sont le résultat d'une campagne soutenue et délibérée d'extermination.

Le comportement d'Israël dans le domaine nucléaire suscite également de graves inquiétudes. C'est l'un des rares pays au monde à refuser de signer et de ratifier le TNP, évitant ainsi les inspections de l'AIEA. Il a construit un arsenal nucléaire clandestin en volant de l'uranium hautement enrichi aux États-Unis lors de l'infâme affaire NUMEC. De plus, en refusant de déclarer ses capacités nucléaires, Israël échappe à la responsabilité en vertu de la loi américaine, en particulier l'amendement Symington, qui interdit l'aide militaire aux pays développant des armes nucléaires en dehors du cadre du TNP. Ces violations délibérées des normes internationales et des lois nationales ont été tolérées – voire facilitées – par les administrations américaines successives.

Dans leur zèle à étouffer les progrès scientifiques et technologiques pacifiques de l'Iran, les États-Unis et Israël ont eu recours à des attaques contre des installations nucléaires iraniennes, qui sont sous la supervision complète de l'AIEA. Ces actes irresponsables risquent de libérer des matériaux radioactifs, menacent la vie des civils et mettent en péril l'éologie de la région – pourtant, ils sont faussement présentés comme des mesures « défensives » ou « préventives ».

Conclusion : Israël comme la plus grande menace pour la paix

Il est de plus en plus évident qu'Israël agit comme un État voyou – au-delà de la loi, au-dessus de la responsabilité internationale et indifférent à la souffrance humaine. Il est devenu la plus grande menace pour la paix, la sécurité et la stabilité, non seulement au Moyen-Orient, mais dans le monde entier. Il sape systématiquement l'ordre international, viole de manière flagrante les droits humains et poursuit sans relâche une agenda militariste et expansionniste en toute impunité.

La communauté internationale ne doit plus rester spectatrice. En vertu de la Convention sur le génocide et du cadre de la « Responsabilité de protéger » (R2P), il existe une obligation morale et juridique d'agir pour défendre le peuple palestinien. Le monde doit de toute urgence imposer des sanctions économiques et diplomatiques globales contre Israël, appliquer un embargo strict sur les armes et envisager une intervention militaire sous la **Résolution 377 de l'Assemblée générale des Nations Unies (« Unis pour la paix »)**, qui permet une action collective lorsque le Conseil de sécurité échoue à agir.

L'heure de l'ambiguïté est révolue. Le monde doit tenir Israël responsable. Le droit de l'Iran à se défendre n'est pas seulement légal – il est impératif face à une agression soutenue. La

paix et la justice mondiales exigent que le comportement voyou d'Israël soit confronté et contenu par une action internationale décisive.